

**Archives départementales des Vosges**

# **33 Q**

**Séquestre des biens ecclésiastiques,  
en application de la loi du 9 décembre 1905**

Répertoire numérique détaillé

établi par

Isabelle CHAVE,  
conservatrice du patrimoine

**Epinal, 2005**

## **Introduction**

La sous-série 33 Q est constituée des archives du séquestre par les Domaines nationaux des biens des fabriques du diocèse de Saint-Dié, en application de la loi du 9 décembre 2005 instaurant le régime de séparation des Églises et de l'État.

Ses vingt-sept articles, représentant en tout 2,50 m.l., étaient auparavant cotés depuis 1991 en sous-série 9 V (cf. table de correspondance en fin de répertoire). Le reclassement de la série V au cours du premier semestre 2005 conformément au cadre de classement des Archives départementales préconisé par la circulaire de la direction des Archives de France de 1998 a amené à recoter ces articles dans la série Q de façon réglementaire.

## **Sources complémentaires**

On trouvera en sous-série 8 V des dossiers complémentaires de ceux de la sous-série 33 Q.

## **Communicabilité**

La sous-série 33 Q est communicable dans son intégralité, au regard de la réglementation archivistique en vigueur.

## Répertoire numérique détaillé

---

33 Q 1	Réglementation et instruction : circulaires, instructions, <i>Journal officiel, Recueil des actes administratifs, Journal des communes.</i>	1906-1909
33 Q 2	Séquestre et apurement des comptes : correspondance.	1906-1912
33 Q 3	Établissements publics du culte ayant eu leur siège dans les Vosges, biens séquestrés : états généraux.	1906
33 Q 4-6	Etats cantonaux des biens séquestrés.	1908-1909
	4 Bains-les-Bains, Brouvelieures, Bruyères, Bulgnéville, Charmes, Châtel-sur-Moselle, Corcieux, Coussey.	
	5 Darney, Dompaire, Épinal, Fraize, Gérardmer, Lamarche, Mirecourt, Monthureux, Neufchâteau.	
	6 Plombières, Provenchères-sur-Fave, Rambervillers, Raon-l'Étape, Remiremont, Saint-Dié, Saulxures, Senones, Thillot (Le), Vittel, Xertigny.	
33 Q 7-23	Revendicative et remise des biens en application des lois du 9 décembre 1905 et 13 avril 1908.	1906-1912
	7 Ainvelle, Aouze, Aroffe, Attigny, Aulnois, Autrey, Avillers, Bains-les-Bains, Ban-de-Laveline, Barville, Bayécourt, Bazegney, Bazoilles-et-Ménil.	
	8 Beaufremont, Bellefontaine, Belmont-sur-Buttant, Bleurville, Bonvillet, Boulaincourt, Bouzémont, Brouvelieures, Bruyères, Bulgnéville, Bult, Bussang.	
	9 Celles-sur-Plaine, Chamagne, Champdray, Champ-le-Duc, Charmes, Charmois-devant-Bruyères, Charmois-l'Orgueilleux, Châtenois, Chaumousey, Chavelot, Cheniménil, Clefcy.	
	10 Coinches, Colroy-la-Grande, Cornimont, Coussey, Damas-et-Bettegney, Damblain, Darney, Derbamont, Destord, Deycimont, Deyvillers, Docelles, Dognéville.	
	11 Dombasle-en-Xaintois, Dombrot-le-Sec, Dombrot-sur-Vair, Domèvre-sur-Durbion, Deyvillers, Dommartin-lès-Remiremont, Dommartin-les-Vallois, Dommartin-sur-Vraine, Dompaire, Dompierre, Domvallier, Doncières.	
	12 Entre-Deux-Eaux, Épinal, Esley, Essegney, Évaux-et-Ménil, Florémont, Fraize, Frenelle-la-Grande, Fresse, Frizon.	
	13 Gemmelaincourt, Gendreville, Gérardmer, Girancourt, Girecourt-lès-Viéville, Girecourt, Godoncourt, Golbey, Grandvillers, Granges-sur-Vologne.	

	14	Hadol, Harol, Haut du Tôl (Le), Hennecourt, Houécourt, Housseras, Houssière (La), Hurbache, Jésonville, Jeuxy, Jussarupt.	
	15	Lamarche, Landaville, Laval-sur-Vologne, Longchamp-sous-Châtenois, Lubine, Lusse, Luvigny.	
	16	Malaincourt, Marainville, Martigny-les-Bains, Mazelay, Médonville, Ménil (Le), Ménil-sur-Belvitte, Mirecourt.	
	17	Monthureux-le-Sec, Monthureux-sur-Saône, Moriville, Neufchâteau-Saint-Christophe, Neufchâteau-Saint-Nicolas, Neuveville-sous-Montfort (La), Nompatelize, Neuville, Oëlleville, Offroicourt, Ortoncourt.	
	18	Padoux, Petite Fosse (La), Plombières-les-Bains, Pompierre, Pouxoux, Puid (Le), Punerot.	
	19	Racécourt, Rainville, Rambervillers, Ramonchamp, Raon-l'Étape, Remiremont, Remoncourt, Romont, Roville-aux-Chênes, Rozerotte, Ruaux.	
	20	Saint-Dié : cathédrale, paroisse Saint-Martin, séminaire ; saint-Étienne-lès-Remiremont, Saint-Jean-du-Marché, Saint-Laurent, Saint-Maurice-sur-Mortagne, Saint-Maurice-sur-Moselle, Saint-Michel-sur-Meurthe, Saint-Nabord, Saint-Prancher, Saint-Stail, Saulxures-lès-Bulgnéville, Sauville, Savigny.	
	21	Senaide, Senones, Sercœur, Sérécourt, Sérocourt, Socourt.	
	22	Thaon-les-Vosges, Thillot (Le), Thiraucourt, Totainville, Trampot, Tranqueville-Graux, Ubexy, Uxegney, Vagney, Val d'Ajol (Le), Vaubexy, Vadoncourt, Vaxoncourt.	
	23	Ville-sur-Illon, Villotte, Vincey, Vittel, Viviers-le-Gras, Vomécourt, Vouxeu, Vrécourt, Xertigny.	
33 Q 24-25		Biens non attribués des établissements ecclésiastiques séquestrés. – Mise sous séquestre <sup>1</sup> : arrêtés préfectoraux.	1906
	24	Ableuvenettes (Les) à Juvaincourt	
	25	Lamarche à Zincourt	
33 Q 26		Biens non remis au séquestre et main-levée : correspondance.	1907-1925
33 Q 27		Main-levée de mise sous séquestre : arrêtés. Classement alphabétique des communes d'Ahéville à Xertigny.	1909-1914

---

<sup>1</sup> En application de l'article 5 de la loi du 9 décembre 1905 et de l'article 8 du décret du 16 mars 1906.

## Table de concordance

---

Anciennes cotes (1991)	Nouvelles cotes (2005)
9 V 16	33 Q 3
9 V 17	33 Q 4
9 V 18	33 Q 5
9 V 19	33 Q 6
9 V 20	33 Q 1
9 V 21	33 Q 2
9 V 22	33 Q 24
9 V 23	33 Q 25
9 V 24	33 Q 7
9 V 25	33 Q 8
9 V 26	33 Q 9
9 V 27	33 Q 10
9 V 28	33 Q 11
9 V 29	33 Q 12
9 V 30	33 Q 13
9 V 31	33 Q 14
9 V 32	33 Q 15
9 V 33	33 Q 16
9 V 34	33 Q 17
9 V 35	33 Q 18
9 V 36	33 Q 19
9 V 37	33 Q 20
9 V 38	33 Q 21
9 V 39	33 Q 22
9 V 40	33 Q 23
9 V 41	33 Q 26
9 V 42	33 Q 27